



Modèle de budget pour étudiants

Quels sont les frais à prendre en compte pendant les études?
Quels sont les frais supplémentaires si j'habite à l'extérieur?
Quel est mon revenu?
Ai-je d'autres sources de revenus telles que rentes, bourses, etc.?
Est-ce que je reçois une pension alimentaire?
Quelles sont les dépenses prises en charge par mes parents?

mensuel

Revenus

Salaire personnel (net)	_____
Pension alimentaire	_____
Rentes, bourses	_____
Autres sources de revenus ¹	_____
Total revenus	_____

Dépenses

Coûts des études

Frais de scolarité	_____
Excursions, semaines d'étude, stages	_____
Supports pédagogiques, notebook (entretien, amortissement)	_____

Frais fixes

Caisse maladie (LAMal, LCA)	_____
Impôts et/ou AVS (Contribution minimale AVS/AI 478, an pour les non salariés à compter du 1er janvier qui suit la date du 20ème anniversaire)	_____
Taxe d'exemption de l'obligation de servir (montant min. CHF 400/an)	_____
Frais de transport (vélo, transports publics, demi-tarif, voie7, AG)	_____

Dépenses personnelles

Argent de poche (loisirs, fumer)	_____
Portable	_____
Vêtements, chaussures	_____
Coiffeur, produits cosmétiques	_____
Repas à l'extérieur, restaurant universitaire (jusqu'à CHF 10 par repas)	_____

Provisions

Franchise annuelle, quote-part (LAMal, LCA)	_____
Dentiste, opticien	_____

Total/report

¹ Fortune prise en compte comme revenu, assistance parents, contributions d'entretien, rentes pour enfants, bourses, autres allocations

Budget-conseil Suisse



Report

Dépenses supplémentaires pour logement à l'extérieur

Loyer, part de logement

Charges du logement

(électricité, radio, TV, internet, assur. ménage, responsab. civile)

Nourriture, boissons (restaurant universitaire - voir dépenses personnelles)

Charges de ménage

(produits d'entretien, taxe ordures ménagères, autre dépenses annexes
à la vie quotidienne)

Total dépenses

Total revenus

Excédent/déficit

© Ces exemples de budget sont protégés par les droits d'auteur. La reproduction à des fins commerciales ainsi que l'intégration à des services en ligne ne sont autorisées qu'après accord écrit du Budget-conseil Suisse.